



Bulletin de sécurité N° 000024

Publié le 12 mai 2023 par la Division de la santé et de la sécurité au travail.

Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Échafaudages à vérins à pompe

Information juridique

L'utilisation d'échafaudage à vérins à pompe est régie par les paragraphes 23.5 et 1.10 du règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*).

Sommaire

En vertu des paragraphes 25.5 (3) et 1.10 (1) du règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*) de la Nouvelle-Écosse, « une personne doit utiliser les échafaudages à vérins à pompe conformément à cet article », et « s'assurer que tout équipement, composant d'équipement ou composant de système est érigé, installé, assemblé, utilisé, manipulé, entreposé, ajusté, entretenu, réparé, inspecté, testé, nettoyé et démonté conformément aux spécifications du fabricant pour l'équipement, les composants ou le système ». De plus, le paragraphe 1.5 (1) précise que « s'il y a une divergence entre ce règlement et les spécifications du fabricant ou une norme incorporée par renvoi dans ce règlement, ce règlement prévaut. »

Les échafaudages à vérins à pompe doivent comporter des entretoises de support tous les 4,6 m ou moins, en commençant à la base de l'échafaudage, de même que des entretoises de support supplémentaires selon les spécifications du fabricant.

En plus des exigences définies à l'article 23.5, les échafaudages à vérins à pompe doivent être installés et utilisés conformément aux spécifications du fabricant. Il existe plusieurs fabricants d'échafaudages à vérins à pompe, mais les exigences habituelles



sont les suivantes : des rambardes, des filets de sécurité et des plinthes doivent être installés pour qu'il n'y ait aucune ouverture de plus de 14 po près des travailleurs; les plateformes de travail ne doivent pas se trouver à plus de 14 po des murs; les poteaux de soutien et les plateformes de travail doivent être de niveau et d'aplomb; les poteaux doivent être installés en terrain stable, avec des plaques d'assise lorsqu'ils sont installés sur la terre; les composants du système et les plateformes de travail doivent être compatibles avec chaque type de vérin à pompe (aucun composant improvisé).

Quelles sont les implications pour les employeurs, les constructeurs et les employés?

- Les échafaudages à vérins à pompe doivent être installés et utilisés conformément au règlement et aux instructions du fabricant. Consultez et suivez les instructions fournies avec chaque système utilisé.
- Des blessures graves ou un décès peuvent survenir si une personne tombe d'un échafaudage.
- On observe fréquemment la non-conformité au règlement et aux spécifications du fabricant lors des inspections des lieux de travail, ce qui entraîne des ordres de suspension des travaux et des ordonnances d'exécution en raison des risques d'accident.
- La vérification et l'application de ces exigences sont en augmentation. Les employeurs et les employés partagent la responsabilité.

Coordonnées

Direction de la sécurité
Travail, Compétences et Immigration
1-800-952-2687
SafetyBranch@novascotia.ca